

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

---

### COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RÉUNION DU 29 AVRIL 2022

---

#### COMPTE RENDU

---

L'an deux mille vingt-deux, le 29 avril à neuf heures, la Commission Permanente du Conseil départemental, régulièrement convoquée le 11 avril, s'est réunie en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

#### **Sont présents :**

Mesdames et Messieurs Dominique BEAUDREY, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, Aurélie BRESSON, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Marie-Hélène CHASTRE, Gilles COMBELLE, Alain DELAGE, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Bruno FAURE, Stéphane FRECHOU, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOU, Mireille LEYMONIE, Jean MAGE, Magali MAUREL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Florian MORELLE, Marie-Hélène ROQUETTE, Valérie RUEDA, Christophe VIDAL.

#### **Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Didier ACHALME a donné pouvoir à Marina BESSE.  
Monsieur Jamal BELAÏDI a donné pouvoir à Sylvie LACHAIZE.  
Monsieur Jean-Yves BONY a donné pouvoir à Marie-Hélène CHASTRE.  
Madame Céline CHARRIAUD a donné pouvoir à Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU.  
Monsieur Philippe FABRE a donné pouvoir à Annie DELRIEU.  
Monsieur Pierre MATHONIER a donné pouvoir à Valérie RUEDA.  
Madame Valérie SEMETEYS a donné pouvoir à Monsieur Gilles COMBELLE.

#### **Rapport n° 5 : *Promotion des races emblématiques Salers et Aubrac – subvention au Groupe Salers Evolution***

Monsieur Bruno FAURE se retire et ne participe pas au vote.

#### **Rapport n° 43 : *Soutien à l'animation de programmes de gestion des milieux aquatiques***

Valérie CABECAS, Pierre MATHONIER (par le pouvoir donné à Valérie RUEDA), Céline CHARRIAUD (par le pouvoir donné à Jean-Jacques MONLOUBOU) se retirent et ne participent pas au vote.

#### **Rapport n° 45 : *Soutien à l'aménagement et à la gestion des milieux aquatiques -***

Pierre MATHONIER par le pouvoir donné à Valérie RUEDA ne participe pas au vote.

#### **Rapport n° 48 : *Garantie d'emprunt présentée par l'Office public de l'habitat du Cantal - Cantal Habitat***

Les représentants du Département membres du C.A. de Cantal Habitat se retirent et ne participent pas au vote (Isabelle LANTUEJOU, Jamal BELAÏDI (par le pouvoir donné à Sylvie LACHAIZE), Marina BESSE, Marie-Hélène CHASTRE, Mireille LEYMONIE, Valérie SEMETEYS (par le pouvoir donné à Gilles COMBELLE).

## CANTAL ATTRACTIF

### 1- DEMANDE DE SUBVENTION FEDER MASSIF CENTRAL POUR LE PROJET « RECONQUÊTE DÉMOGRAPHIQUE ET VITALITÉ DU CANTAL 2021-2023 »

- Approuve le projet « Reconquête démographique et vitalité du Cantal 2021-2023 » qui prévoit : l'élaboration de la stratégie d'attractivité du Cantal sous la coordination de la chef de projet Attractivité du territoire ; l'animation territoriale de la stratégie d'attractivité du Cantal par la chef de projet Attractivité du territoire ; la mise en œuvre d'une conciergerie avec deux chargées de projet en charge de l'accueil et de l'accompagnement des personnes dans leur projet de vie avec un nouvel outil numérique de gestion des relations avec les usagers ; la mise en œuvre d'un évènementiel pour l'accueil de nouvelles populations et le démarchage des candidats à l'installation par un prestataire de service et l'organisation d'un séminaire sur l'attractivité en Massif central avec l'apport de la recherche universitaire.

- Approuve le plan de financement « Reconquête démographique et vitalité du Cantal 2021-2023 » :

#### Dépenses

Dépenses de personnel – Chef de projet Attractivité du territoire sur 2 ans	104 565,92 €
Dépenses de personnel – Chargée de projet – conciergerie sur 1 an	45 766,69 €
Dépenses de personnel – Chargée de projet – conciergerie sur 1 an	39 504,57 €
Dépenses de prestations de service - Mission d'accompagnement pour l'élaboration d'un diagnostic, d'une stratégie d'attractivité partagés pour le Cantal	112 835,00 €
Dépenses de prestations de service - Attirer de nouveaux habitants actifs pour relever le défi démographique	91 100,00 €
Dépenses de prestations de service - Outils de gestion de la relation à l'utilisateur	34 700,00 €
Dépenses indirectes sous forme de coûts simplifiés -	
Dépenses indirectes forfaitisées	28 475,58 €
Soit un total de	456 947,76 €

#### Recettes

Autofinancement – Conseil départemental	228 473,88 €
FEDER Massif central	228 473,88 €
Soit un total de	456 947,76 €

- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à solliciter une subvention FEDER Massif Central 2014-2020 pour le projet « Reconquête démographique et vitalité du Cantal 2021-2023 » et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

*Adoptée par 30 voix pour.*

### 2- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES TOURISME ET LE DÉPARTEMENT DU CANTAL POUR L'ÉCHANGE DES DONNÉES ISSUES DE L'OUTIL ORANGE FLUX VISION TOURISME

- Approuve la convention de partenariat entre Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme et le Département du Cantal pour l'échange de données issues de l'outil Orange Flux Vision.

- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

*Adoptée par 30 voix pour.*

### 3- CONVENTION D'ÉCHANGE DE DONNÉES STATISTIQUES DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION AVEC LE RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

- Valide la convention à établir avec le Rectorat en vue de l'échange de données statistiques.

- Désigne la personne en charge de l'Observatoire territorial au sein du Département, comme le contact du rectorat dans le cadre de cette convention.

- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

*Adoptée par 30 voix pour.*

#### **4- RESTAURATION : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLÈGE GEORGES BATAILLE DE RIOM-ÈS-MONTAGNES**

- Décide d'attribuer au collège Georges Bataille de Riom-ès-Montagnes une subvention de 726,33 € pour le surcoût engendré par le remplacement du cuisinier par un prestataire extérieur.

*Adoptée par 30 voix pour.*

#### **5- PROMOTION DES RACES EMBLÉMATIQUES SALERS ET AUBRAC - SUBVENTION AU GROUPE SALERS ÉVOLUTION POUR L'ORGANISATION ET LA PARTICIPATION À DES MANIFESTATIONS**

- Décide d'accorder au Groupe Salers Évolution, dont le siège social est situé au Domaine du Fau – 15140 Saint-Bonnet-de-Salers, des subventions pour un montant global de 12 500 € pour des opérations de promotion de la race Salers.

*Adoptée par 29 voix pour.*

#### **6- SOUTIEN AUX ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES - SUBVENTION À LA SARL CAFÉS DES PUYs**

- Décide d'accorder à la SARL CAFES DES PUYs, dont le siège social est situé ZA de Neussargues-en-Pinatelle – Les Canals RN122 – 15170 Neussargues-en-Pinatelle, une subvention d'un montant de 10 971 € pour l'acquisition de matériels de transformation et de conditionnement de café. Cette aide a été calculée au taux de 20 % sur la base d'une assiette éligible de 54 856 € HT.

*Adoptée par 30 voix pour.*

#### **7- FONDS CANTAL ANIMATION**

- Attribue des subventions pour un montant global de 65 380 € dans quinze cantons dans le cadre du dispositif d'aides Fonds Cantal Animation.

*Adoptée par 30 voix pour.*

#### **8- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS LAÏQUES DU CANTAL AU TITRE DE COULEURCANTAL.TV**

- Adopte la convention de partenariat entre le Département et la Fédération des Associations Laïques (FAL) du Cantal au titre de la télévision de proximité par Internet intitulée « couleurcantal.tv ».
- Arrête la contribution financière du Département à 9 000 € pour l'année 2022 en faveur de la FAL du Cantal.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

*Adoptée par 30 voix pour.*

#### **9- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC RADIO BORT ARTENSE**

- Valide la convention d'objectifs et de moyens entre le Département et Radio Bort Artense pour la diffusion de programmes courts d'information mettant en valeur le Cantal.
- Approuve la contribution financière du Département à 1 500 € en faveur de Radio Bort Artense.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

*Adoptée par 30 voix pour.*

#### **10- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

- Attribue des subventions pour un montant global de 7 500 € à sept associations en soutien à l'organisation de manifestations.

*Adoptée par 30 voix pour.*

## **CANTAL CONNECTÉ ET OUVERT**

### **11- AMÉNAGEMENT DES ROUTES DÉPARTEMENTALES N°678, 661 ET 28 - COMMUNES LE VIGEAN, ST-SANTIN-CANTALÈS ET LE TRILOU - ACQUISITIONS DE TERRAINS NÉCESSAIRES - PAS DE D.U.P. (ARTICLE 1042)**

- Décide des acquisitions de terrains nécessaires à l'aménagement des Routes Départementales n° 678, n° 661 et n° 28 sur les Communes de Le Vigean pour l'aménagement le Vigean Neyrecombe, St-Santin-Cantalès pour l'aménagement du bourg et le Trioulou pour un dégagement. L'engagement financier du Département est de 3 319,07 €.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer l'acte notarié lié à cette acquisition et à régler les frais y afférent.
- Sollicite l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement prévue par l'article 1042 du Code Général des Impôts.

*Adoptée par 30 voix pour.*

### **12- AMÉNAGEMENT DES ROUTES DÉPARTEMENTALES N°6, 678, 32, 601 ET 319 - COMMUNES ARPAJON/CÈRE, LE VIGEAN, SIRAN, CASSANIOUZE ET MAURS - ACQUISITIONS DE TERRAINS NÉCESSAIRES - PAS DE D.U.P. (ARTICLE 1042)**

- Décide des acquisitions de terrains nécessaires à l'aménagement des Routes Départementales n° 6, n° 678, n° 32, n° 601 et n° 319 sur les Communes d'Arpajon-sur-Cère pour un dégagement d'emprise au lieu-dit « les Tavernes), Le Vigean pour l'aménagement Le Vigean Neyrecombe, Siran pour l'aménagement au lieu-dit « Bois de Valery », Cassaniouze pour un glissement de terrain au lieu-dit « les Reblats » et Maurs pour le dégagement de visibilité au lieu-dit « Bel air ». L'engagement financier du Département est de 1 482 €.
- Autorise les Vice-présidents ayant une délégation individuelle de fonction et de signature couvrant notamment la signature des actes d'acquisitions ou de vente de biens meubles ou immeubles à représenter le Département en sa qualité d'acquéreur et à ce titre signer l'acte à intervenir dans ces affaires.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à recevoir et authentifier l'acte authentique en la forme administrative correspondant et à régler les frais y afférent.
- Sollicite l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement prévue par l'article 1042 du Code Général des Impôts.

*Adoptée par 30 voix pour.*

### **13- AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE N°319 - COMMUNES DE MAURS – INDEMNISATION D'UN FERMIER**

- Décide de l'indemnisation d'un fermier pour l'aménagement de la Route Départementale n° 319 sur la Commune de Maurs pour un dégagement de visibilité au lieu-dit « Bel Air ». L'engagement financier du Département est de 171,67 €.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention d'indemnisation à intervenir dans cette affaire.

*Adoptée par 30 voix pour.*

## **CANTAL AU CŒUR DES SOLIDARITÉS**

### **14- CONVENTION RELATIVE À LA GESTION D'UN ACCUEIL DE JOUR À AURILLAC PAR L'ASSOCIATION ANEF CANTAL**

- Approuve la convention relative à la gestion d'un accueil de jour à Aurillac par l'Association ANEF pour l'année 2022.
  - Approuve le montant maximum du concours financier du Département à hauteur de 10 000 € tel que précisé dans ladite convention à l'article 2.
  - Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.
- Adoptée par 30 voix pour.*

### **15- CONVENTION DE FINANCEMENT 2022-2023 ENTRE L'ÉTAT ET LE DÉPARTEMENT DU CANTAL DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE TERRITORIALE DU SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI (SPIE)**

- Approuve la convention de financement 2022-2023 entre l'État et le Conseil départemental du Cantal dans le cadre de la mise en œuvre territoriale du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE).
  - Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.
- Adoptée par 30 voix pour.*

### **16- AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE PÔLE EMPLOI ET LE DÉPARTEMENT DU CANTAL POUR L'APPROCHE GLOBALE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS D'EMPLOI AYANT DES DIFFICULTÉS SOCIALES ET PROFESSIONNELLES POUR LA PÉRIODE 2021-2023**

- Approuve l'avenant à la convention de partenariat entre le Département et Pôle emploi pour l'approche globale de l'accompagnement des demandeurs d'emploi ayant des difficultés sociales et professionnelles pour la période 2021-2023.
  - Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ledit avenant.
- Adoptée par 30 voix pour.*

### **17- SOUTIEN AU SERVICE DE REMPLACEMENT DES RESPONSABLES D'EXPLOITATIONS AGRICOLES**

- Décide d'accorder au Service de Remplacement Cantal, dont le siège social est situé 26 Rue du 139<sup>ème</sup> RI – 15000 AURILLAC, une subvention d'un montant de 2 800 € correspondant à 20 jours de prise en charge d'un agent de remplacement suite au décès d'un chef d'exploitation.
- Adoptée par 30 voix pour.*

### **18- PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À LA COMMUNE DE VIC-SUR-CÈRE**

- Attribue à la Commune de de Vic-sur-Cère une subvention de 2 861 € pour l'étude intitulée « Atelier Révélation du patrimoine », animée par l'association Petites Cités de Caractère, soit 50 % d'une dépense prévisionnelle de 5 723,60 € TTC.
- Attribue à la Commune de Vic-sur-Cère une subvention de 2 975 € pour l'étude intitulée « Étude de faisabilité pour l'implantation de panneaux photovoltaïques sur la charpente du gymnase », soit 50 % d'une dépense prévisionnelle de 5 950 € TTC.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention type de financement correspondante pour chacune des études.

*Adoptée par 30 voix pour.*

## **19- PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUMÈNE ARTENSE**

- Attribue à la Communauté de communes Sumène-Artense une subvention de 14 940 € pour l'étude intitulée « Étude de programmation pour la réalisation d'un gymnase », soit 50 % d'une dépense prévisionnelle de 29 880 € TTC.
- Attribue à la Communauté de communes Sumène-Artense une subvention de 49 680 € pour l'étude intitulée « Étude pré-opérationnelle visant à la mise en œuvre d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) et à la réalisation du diagnostic de la Convention Territoriale Globale (CTG) », soit 50 % d'une dépense prévisionnelle de 99 360 € TTC.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention type de financement correspondante pour chacune des études.

*Adoptée par 30 voix pour.*

## **20- DÉSENGAGEMENT DE SUBVENTIONS APRÈS SOLDE DES OPÉRATIONS - CONVENTION FSE 2018-2020**

- Décide le désengagement de subventions FSE après solde des opérations pour l'objectif spécifique 1 de l'axe 3 du Programme Opérationnel National FSE « Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale » d'un montant de 117 115,38 € et leur réintégration dans la maquette de programmation FSE 2018-2020.

*Adoptée par 30 voix pour.*

## **21- SÉLECTION DES OPÉRATIONS REACT UE 2022 - OPÉRATION N°202102558 - AUTO-ÉCOLE SOLIDAIRE 2022**

- Décide de programmer 153 587,22 € de Fonds Social Européen au titre de la convention de subvention globale FSE n° 201700014 sur un montant total éligible de 157 587,22 €, soit un taux de cofinancement FSE de 97,46 %, à l'AFAPCA – Centre de Ressources et d'Ingénierie pour l'Insertion et l'Emploi pour l'opération n°202102558 « Auto-école Solidaire 2022 ».
- Autorise le versement d'une avance de 50 % de la subvention programmée au bénéficiaire, soit 76 793,61 € sous réserve de la signature de la convention attributive d'aide FSE.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document afférent au conventionnement et au suivi du dossier.

*Adoptée par 30 voix pour.*

## **22- SÉLECTION DES OPÉRATIONS REACT UE 2022 - OPÉRATION N°202102519 - DISPOSITIF IMPACT CANTAL 2022**

- Décide de programmer 43 028,10 € de Fonds Social Européen au titre de la convention de subvention globale FSE n° 201700014 sur un montant total éligible de 45 028,10 € soit un taux de cofinancement FSE de 95,56 % à l'AFAPCA – Centre de Ressources et d'Ingénierie pour l'Insertion et l'Emploi pour l'opération n° 202102519 « Dispositif IMPACT Cantal 2022 ».
- Autorise le versement d'une avance de 50 % de la subvention programmée au bénéficiaire, soit 21 514,05 € sous réserve de la signature de la convention attributive d'aide FSE.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document afférent au conventionnement et au suivi du dossier.

*Adoptée par 30 voix pour.*

## **23- SÉLECTION DES OPÉRATIONS REACT UE 2022 - OPÉRATION N°202102550 - 2022 CANTAL EMPLOI INSERTION**

- Décide de programmer 292 884 € de Fonds Social Européen au titre de la convention de subvention globale FSE n° 201700014 sur un montant total éligible de 342 884 €, soit un taux de cofinancement FSE de 85,42 %, au Conseil départemental du Cantal pour l'opération n°202102550 « 2022 Cantal Emploi Insertion ».

- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document afférent au conventionnement et au suivi du dossier.

*Adoptée par 30 voix pour.*

#### **24- SÉLECTION DES OPÉRATIONS REACT UE 2022 - OPÉRATION N°202102513 - 2022 IMAGE DE SOI**

- Décide de programmer 30 000 € de Fonds Social Européen au titre de la convention de subvention globale FSE n°201700014 sur un montant total éligible de 30 000 €, soit un taux de cofinancement FSE de 100 % au Conseil départemental du Cantal pour l'opération n°202102513 « 2022 Image de soi ».
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document afférent au conventionnement et au suivi du dossier.

*Adoptée par 30 voix pour.*

#### **25- SÉLECTION DES OPÉRATIONS REACT UE 2022 - OPÉRATION N°202102509 - 2022 PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT À LA MOBILITÉ**

- Décide de programmer 130 000 € de Fonds Social Européen au titre de la convention de subvention globale FSE n° 201700014 sur un montant total éligible de 130 000 €, soit un taux de cofinancement FSE de 100 % au Conseil départemental du Cantal pour l'opération n°202102509 « 2022 Parcours d'accompagnement à la mobilité ».
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document afférent au conventionnement et au suivi du dossier.

*Adoptée par 30 voix pour.*

#### **26- SÉLECTION DES OPÉRATIONS REACT UE 2022 - OPÉRATION N°202102503 - 2022 COUP DE POUCE SANTÉ**

- Décide de programmer 30 000 € de Fonds Social Européen au titre de la convention de subvention globale FSE n°201700014 sur un montant total éligible de 30 000 €, soit un taux de cofinancement FSE de 100 % au Conseil départemental du Cantal pour l'opération n°202102503 « 2022 Coup de pouce Santé ».
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document afférent au conventionnement et au suivi du dossier.

*Adoptée par 30 voix pour.*

#### **27- SÉLECTION DES OPÉRATIONS REACT UE 2022 - OPÉRATION N°202102510 - 2022 RENFORCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL DES PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI AU SEIN DES ACI**

- Décide de programmer 386 081,75 € de Fonds Social Européen au titre de la convention de subvention globale FSE n° 201700014 sur un montant total éligible de 386 081,75 €, soit un taux de cofinancement FSE de 100 % au Conseil départemental du Cantal pour l'opération n°202102510 « 2022 Renforcement de l'accompagnement socioprofessionnel des personnes éloignées de l'emploi au sein des Ateliers-Chantiers d'Insertion (ACI) ».
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document afférent au conventionnement et au suivi du dossier.

*Adoptée par 30 voix pour.*

#### **28- SÉLECTION DES OPÉRATIONS REACT UE 2022 - OPÉRATION N°202102520 - AGIR 15 - ACCOMPAGNEMENT GLOBAL POUR UNE INTÉGRATION RENFORCÉE DES PUBLICS PRIMO-ARRIVANTS RÉFUGIÉS DU DÉPARTEMENT DU CANTAL EN 2022**

- Décide de programmer 31 275,07 € de Fonds Social Européen au titre de la convention de subvention globale FSE n° 201700014 sur un montant total éligible de 31 275,07 €, soit un taux de

cofinancement FSE de 100 %, à l'association AURORE pour l'opération n° 202102520 « AGIR 15 - Accompagnement global pour une intégration renforcée des publics primo-arrivants réfugiés du département du Cantal en 2022 ».

- Autorise le versement d'une avance de 50 % de la subvention programmée au bénéficiaire, soit 15 637,53 € sous réserve de la signature de la convention attributive d'aide FSE.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document afférent au conventionnement et au suivi du dossier.

*Adoptée par 30 voix pour.*

#### **29- SÉLECTION DES OPÉRATIONS REACT UE 2022 - OPÉRATION N°202102515 - INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DES PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI DANS LE CANTAL PAR LE SPORT EN 2022**

- Décide de programmer 37 539,44 € de Fonds Social Européen au titre de la convention de subvention globale FSE n° 201700014 sur un montant total éligible de 41 514,44 €, soit un taux de cofinancement FSE de 90,43 %, à l'association DAHLIR pour l'opération n° 202102515 « Insertion socioprofessionnelle des personnes éloignées de l'emploi dans le Cantal par le sport 2022 ».
- Autorise le versement d'une avance de 50 % de la subvention programmée au bénéficiaire, soit 18 769,72 € sous réserve de la signature de la convention attributive d'aide FSE.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document afférent au conventionnement et au suivi du dossier.

*Adoptée par 30 voix pour.*

#### **30- SÉLECTION DES OPÉRATIONS REACT UE 2022 - OPÉRATION N°202102594 - APPRENDRE LE FRANÇAIS POUR L'INTÉGRATION DANS LE CANTAL 2022**

- Décide de programmer 102 400 € de Fonds Social Européen au titre de la convention de subvention globale FSE n° 201700014 sur un montant total éligible de 112 400 €, soit un taux de cofinancement FSE de 91,10 %, à l'association Formation Insertion Travail pour l'opération n° 202102594 « Apprendre le français pour l'intégration dans le Cantal 2022 ».
- Autorise le versement d'une avance de 50 % de la subvention programmée au bénéficiaire, soit 51 200 € sous réserve de la signature de la convention attributive d'aide FSE.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document afférent au conventionnement et au suivi du dossier.

*Adoptée par 30 voix pour.*

### **CANTAL INNOVANT**

#### **31- ÉQUIPEMENTS CONNECTÉS ET INNOVANTS DES ÉLEVAGES CANTALIENS - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS -**

- Décide d'accorder à 31 agriculteurs des subventions pour un montant global de 58 394,13 € pour l'acquisition d'équipements connectés et innovants.

*Adoptée par 30 voix pour.*

#### **32- ESPACE NATUREL SENSIBLE DU CIRQUE DE RÉCUSSET – CONVENTION POUR L'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE BEEOMONITORING**

- Valide la convention précisant les modalités d'installation de ruches équipées du dispositif de BeeOmonitoring dans l'ENS du Cirque de Récusset.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

*Adoptée par 30 voix pour.*

**33- ADHÉSION DU DÉPARTEMENT DU CANTAL À L'ASSOCIATION DES DÉVELOPPEURS ET DES UTILISATEURS DE LOGICIELS LIBRES POUR LES ADMINISTRATIONS ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (ADULLACT)**

- Approuve l'adhésion du Département du Cantal à l'ADULLACT, sise 5 rue du Plan du Palais 34000 Montpellier, pour un montant de 4 000 € au titre de l'année 2022.
- Désigne le Directeur des Systèmes d'information pour représenter le Département du Cantal auprès de l'ADULLACT.

*Adoptée par 30 voix pour.*

**CANTAL RESPONSABLE**

**34- CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION AVEC AUTORISATION DE REVERSEMENT DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DANS LE CADRE DU DÉPLOIEMENT DU SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET DE L'HABITAT SUR LE TERRITOIRE DU CANTAL POUR LA PÉRIODE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022**

- Approuve la convention attributive d'une subvention d'un montant de 287 542 € avec autorisation de reversement pour la mise en œuvre et le financement d'un Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) dans le Cantal entre la Région et le Département.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

*Adoptée par 30 voix pour.*

**35- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE GENTIANE POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LE FINANCEMENT D'UN SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT (SPPEH) DANS LE CANTAL**

- Approuve la convention de partenariat pour la mise en œuvre et le financement d'un service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) dans le Cantal entre le Département et la Communauté de communes du Pays de Gentiane.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

*Adoptée par 30 voix pour.*

**36- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LE FINANCEMENT D'UN SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT (SPPEH) DANS LE CANTAL**

- Approuve la convention de partenariat pour la mise en œuvre et le financement d'un service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) dans le Cantal entre le Département et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

*Adoptée par 30 voix pour.*

**37- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAURIAC POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LE FINANCEMENT D'UN SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT (SPPEH) DANS LE CANTAL**

- Approuve la convention de partenariat pour la mise en œuvre et le financement d'un service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) dans le Cantal entre le Département et la Communauté de communes du Pays de Mauriac.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

*Adoptée par 30 voix pour.*

**38- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LE FINANCEMENT D'UN SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT (SPPEH) DANS LE CANTAL**

- Approuve la convention de partenariat pour la mise en œuvre et le financement d'un service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) dans le Cantal entre le Département et la Communauté de communes Saint-Flour Communauté.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

*Adoptée par 30 voix pour.*

**39- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUMÈNE-ARTENSE POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LE FINANCEMENT D'UN SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT (SPPEH) DANS LE CANTAL**

- Approuve la convention de partenariat pour la mise en œuvre et le financement d'un service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) dans le Cantal entre le Département et la Communauté de communes Sumène-Artense.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

*Adoptée par 30 voix pour.*

**40- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LE FINANCEMENT D'UN SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT (SPPEH) DANS LE CANTAL**

- Approuve la convention de partenariat pour la mise en œuvre et le financement d'un service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) dans le Cantal entre le Département et la Communauté de communes du Pays de Salers.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

*Adoptée par 30 voix pour.*

**41- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÈRE ET GOUL EN CARLADÈS POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LE FINANCEMENT D'UN SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT (SPPEH) DANS LE CANTAL**

- Approuve la convention de partenariat pour la mise en œuvre et le financement d'un service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) dans le Cantal entre le Département et la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

*Adoptée par 30 voix pour.*

**42- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CHÂTAIGNERAIE CANTALIENNE POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LE FINANCEMENT D'UN SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT (SPPEH) DANS LE CANTAL**

- Approuve la convention de partenariat pour la mise en œuvre et le financement d'un service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) dans le Cantal entre le Département et la Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

*Adoptée par 30 voix pour.*

#### **43- SOUTIEN À L'ANIMATION DE PROGRAMMES DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES**

- Attribue des subventions à onze structures pour un montant global de 95 245 € en faveur de démarches de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques pour l'année 2022.

*Adoptée par 27 voix pour.*

#### **44- SOUTIEN AU CONTRAT TERRITORIAL SOURCES DE LA DORDOGNE SANCY ARTENSE**

- Décide d'attribuer 2 000 € au Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Volcans, en soutien à la mission de bilan et évaluation du Contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense, sur la base d'un montant éligible de 51 804 € TTC.
- Décide d'attribuer 1 200 € au Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Volcans, en soutien à la réalisation d'actions de communication dans le cadre de l'animation du Contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense, sur la base d'un montant éligible de 16 394,40 € TTC.

*Adoptée par 30 voix pour.*

#### **45- SOUTIEN À L'AMÉNAGEMENT ET À LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES**

- Décide d'attribuer au Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon (SIGAL) une subvention de 8 966 € en soutien à la réalisation de travaux de restauration de berges, du lit mineur et de régénération de la ripisylve, sur l'Allanche, le Cézerat, et le Foufouilloux, dans le cadre du Contrat Territorial Vert et Bleu Alagnon (2017-2022) sur la base d'un montant éligible de 89 664 € TTC.
- Décide d'attribuer à la Commune d'Aurillac une subvention de 3 500 € en soutien à la réalisation d'une étude et maîtrise d'œuvre préalable à des travaux de restauration hydromorphologique de la Jordanne à Aurillac, sur la base d'un montant éligible 35 000 € HT.

*Adoptée par 29 voix pour.*

#### **46- AMÉNAGEMENT DU PONT DE CHAPSAL ET RESTAURATION DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES**

- Donne un avis favorable au projet d'aménagement de l'ouvrage départemental dit pont de Chapsal, situé sur la RD n° 678, au niveau du lieu-dit de Chapsal (Communes de Riom-ès-Montagnes et Saint-Amandin) visant à la restauration des continuités écologiques sur la Petite-Rhue.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à solliciter le soutien de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et de l'Europe (FEDER Auvergne-Rhône-Alpes), en vue du financement des dépenses générées par la mise en œuvre de ce projet.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à engager toutes les démarches administratives et réglementaires nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

*Adoptée par 30 voix pour.*

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

#### **47- FONDS COMMUN DES SERVICES D'HÉBERGEMENT**

- Attribue au titre de la répartition 2022 du Fonds Commun des Services d'Hébergement des subventions pour deux collèges, à savoir : 388 € au collège Jean de la Fontaine à Vic-sur-Cère et 2 324 € au collège Georges Brassens à Ydes.

*Adoptée par 30 voix pour.*

**48- GARANTIE D'EMPRUNT PRÉSENTÉE PAR L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU CANTAL – CANTAL HABITAT –  
DEMANDE D'UNE RÉITÉRATION DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR 11 DOSSIERS**

- Décide d'accorder la garantie à hauteur de 50 % selon le contrat, pour la durée totale de chaque ligne de chaque prêt réaménagée souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de l'offre des 11 avenants :

- Commune d'Aurillac :

contrat n°1234465, avenant n°131478,  
contrat n°1243062, avenant n°131478,  
contrat n°4213, avenant n°131471,  
contrat n°8575, avenant n°131471,  
contrat n°11674, avenant n°131471,  
contrat n°56897, avenant n°131471,  
contrat n°56449, avenant n°131471,  
contrat n°109387, avenant n°131471.

- Commune de Saint-Flour :

contrat n°17666, avenant n°131480,  
contrat n°48346, avenant n°131476.

- Commune de Murat :

contrat n°49510, avenant n°131477.

La garantie de la Collectivité à hauteur de 50 % est accordée pour la durée totale de chaque ligne de prêt réaménagée et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

À titre indicatif, le taux du livret A au 1<sup>er</sup> janvier 2022 est de 1 %.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- Décide de s'engager pendant toute la durée des 11 prêts réaménagés à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.
- Autorise, le cas échéant, Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer les avenants correspondants et tout acte s'y rapportant.

*Adoptée par 24 voix pour.*

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



BRUNO FAURE

**Date de publication le : 4 mai 2022**

**Toutes les délibérations peuvent être consultées au Service des assemblées et des affaires juridiques.**